

L'approche systémique

Principes

Nous utiliserons ici deux propriétés des systèmes qui élèvent la notion de système très au-dessus de la platitude des définitions classiques : le principe d'émergence, et le principe de contrainte.

Le *principe d'émergence* a été défini de manière lumineuse par François Jacob (1971, p.321) : "C'est par l'intégration que change la propriété des choses. Car une organisation possède souvent des propriétés qui n'existaient pas au niveau inférieur. Ces propriétés peuvent être expliquées par celles de ses constituants, mais non pas en être déduites." Ce que Edgar Morin (1977, p.106) reformule en disant que "le tout est plus que la somme des parties".

E. Morin fait de ce principe une application universelle. Rejoignant Michel Serres (1976, p.276), il constate : "Il est tout à fait remarquable que les notions apparemment élémentaires que sont matière, vie, sens, humanité, correspondent à des qualités émergentes de systèmes. La matière n'a de consistance qu'au niveau atomique...Le sens, que les linguistes cherchent à tâtons dans les profondeurs ou les recoins du langage, n'est autre que l'émergence du discours, qui apparaît dans le déploiement des unités globales et rétroagit sur les unités de base qui l'ont fait émerger."

Le principe d'émergence a une contrepartie, le *principe de contrainte*.

Le principe de contrainte "signifie que des qualités, des propriétés attachées aux parties considérées isolément, disparaissent au sein du système" (opus cit. p.112), ce qu'il reformule également en disant que "le tout est moins que la somme des parties".

Nous voulons voir dans les afférences, mise en évidence par Rastier comme une expression du principe d'émergence, car c'est l'association d'un morphème et d'un contexte déterminé, soit localement, soit au sein d'un domaine, qui engendre l'émergence d'afférences qui s'ajoutent au sens inhérent. Inversement, le contexte peut déterminer la neutralisation de sèmes inhérents, qui peut s'interpréter comme une afférence négative, une restriction de sens qui exprime bien le principe de contrainte appliqué à une entité qui se trouve intégrée à un système.

Exemples

Premier exemple : "service public"

La lexie est insécable. En effet le sens de la lexie "service public" ne se résout pas à la somme des sens, en langue, de 'service' et de 'public'.

Second exemple : "service public de l'éducation"

Cette lexie est également insécable dans le contexte du texte étudié. Les chances de reconstituer "service public de l'éducation" à partir de "service public" d'une part et de "éducation" d'autre part, vu le nombre d'occurrences de "éducation" dans le texte, sont à peu près nulles.

On vérifie sur cet exemple que les mots et les lexies sont bien les unités minimales de signification pour le processus de génération.

Troisième exemple : "première priorité nationale"

Cette association de trois sémèmes, un substantif et deux adjectifs, est sécable. L'adjectif "nationale" n'a aucune raison particulière et impérative d'être accolé à "priorité". Il pourrait l'être tout autant à "service public de l'éducation" pour donner "service public de l'éducation nationale".

Par contre la distribution interne des trois sémèmes relève de la grammaire transformationnelle qui n'est pas l'objet directe de notre étude. On observera seulement que des six ordonnancements possibles que donne la combinatoire des trois morphèmes, un seul est acceptable en français :

"première priorité nationale"

"priorité première nationale" *

"priorité nationale première" *

"nationale priorité première" *

"nationale première priorité" *

"première nationale priorité" *

On peut donc sérieusement douter de l'intérêt qu'il peut y avoir à décomposer le complexe substantival en trois schèmes d'entendement élémentaires. D'où la proposition plus générale que nous faisons de mémoriser les syntagmes nominaux formés par adjectivation. Mais, la suite de l'étude nous amènera peut-être à reconsidérer cette position.

Quatrième exemple : "Le service public de l'éducation est conçu en fonction des élèves".

La structure de ce schème d'entendement ne saurait être inversée sans altération rédhibitoire du sens du texte.

"Les élèves sont conçus en fonction du service public de l'éducation", assertion grammaticalement correcte, culturellement acceptable dans un contexte totalement différent, ne traduit pas l'intention des auteurs de la loi du 10 juillet 1989.

Le schème d'entendement dont nous avons donné une représentation au début de cet exposé constitue donc une structure de données qui conditionne la possibilité d'une régénération du texte sans perte de sens sur l'essentiel.

Ces quelques observations confirment la distinction faite par Pottier (1974, § 63, p.69) des trois niveaux sémantiques fondamentaux : le niveau du morphème auquel s'applique la sémantique analytique, l'énoncé auquel s'applique la sémantique schématique, et le texte auquel s'applique la sémantique globale.